

Commune de Chevroux



ADMINISTRATION
1545 Chevroux

Greffe municipal + Contrôle des habitants
Tél. 026 667 10 05
Fax 026 667 24 21
E-mail admin@chevroux.ch
www.chevroux.ch

Bourse communale + Bureau du port
Tél. 026 667 10 11
Fax 026 667 24 21
E-mail bourse@chevroux.ch
port@chevroux.ch

AU CONSEIL GENERAL
DE CHEVROUX
M. Charles-Edouard Bonny -
Président
Route du Lac 12
1545 Chevroux

Chevroux, le 9 juillet 2020

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 02 / 2020 / Nouveau règlement de police

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, considérant que le règlement de police communal actuellement en vigueur est devenu obsolète, a décidé de procéder à une refonte complète de celui-ci.

En effet, le règlement communal de police y relatif a été adopté en novembre 2003. Depuis lors, le législateur cantonal a notamment adopté une loi sur les contraventions le 19 mai 2009 et une loi sur les amendes d'ordre communales le 29 septembre 2015.

Cette nouvelle législation a une incidence importante sur l'activité communale de police et permet en particulier à notre commune d'infliger directement des amendes d'ordres pré-tarifées dans certains domaines particuliers, comme la gestion du port, des déchets et la propreté du domaine public, pour peu que cette possibilité soit concrétisée dans les règlements communaux.

Un projet de nouveau règlement de police, établi par la Municipalité, a été soumis pour examen préalable aux instances cantonales, qui ont apporté diverses remarques et commentaires, dont il a été tenu compte avant de vous soumettre ce nouveau règlement de police pour approbation, validé par la Municipalité dans sa séance du 30 juin 2020.

./..

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° 02 / 2020 relatif au nouveau Règlement de police ;
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHEVROUX DÉCIDE :

- d'adopter le nouveau Règlement de police tel que présenté.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Jean Daniel Curchod

La Secrétaire :

Sylviane Cattin



Annexe : règlement de police y relatif.